

**COMMISSION NATIONALE DE SUIVI
ET DE CONTRÔLE DE GESTION
(CNSCG)**

*Publication des extraits de décisions
de mesure d'encadrement*

Audience du 26 juillet 2019

Dossier : CLUB OLYMPIQUE DE COURBEVOIE

La commission s'est réunie afin d'étudier le dossier financier du CLUB OLYMPIQUE DE COURBEVOIE, après validation par le Bureau directeur et la décision de mettre en place des mesures d'encadrement.

**PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION NATIONALE DE SUIVI ET DE CONTROLE DE GESTION
A DELIBERE ET DECIDE :**

1. Suivi mensuel

Impliquant la transmission le 20 de chaque mois :

- ⇒ d'un plan de trésorerie prévisionnel type (en format Excel, joint au présent au courrier) établi jusqu'au 30 avril 2020 actualisé mensuellement, avec un premier envoi fixé au 20 septembre 2019 et un dernier envoi fixé au 20 avril 2020, à l'adresse email jb.cave@ffhg.eu ;
- ⇒ copie du relevé bancaire,
- ⇒ copie de l'état de rapprochement bancaire.

2. Situation intermédiaire arrêtée au 31 décembre 2019

Le club de COURBEVOIE est tenu d'envoyer pour le 15 février 2020 les éléments ci-suit :

- ⇒ Une situation comptable détaillée (actif, passif, compte de résultat) arrêtée au 31 décembre de la saison en cours,
- ⇒ Un rapport d'examen limité du Commissaire aux comptes sur les comptes au 31 décembre de la saison en cours,
Un compte de résultat anticipé (« atterrissage ») au 30 avril de la même saison en complétant un tableau Excel (transmis par la commission au club au cours du mois de Décembre).